



DEMANDE DE SUBSIDE

SUBVENTION DE VIE CHÈRE

(Année 2020)

i Das Formular „Anfrage einer Teuerungszulage“ ist auf unserer Internetseite www.steinfort.lu oder auf Anfrage bei der Gemeindeverwaltung auch auf deutsch  erhältlich.

La subvention de vie chère communale sera allouée à tout demandeur qui a reçu une allocation de vie chère par le Fonds National de Solidarité pendant l'année en cours. L'allocation communale s'élève à 35% du montant de l'allocation étatique. Ce montant est majoré de 25 euros afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix en matière de charges locatives.

Les formulaires de demande pour le Fonds National de Solidarité peuvent être obtenus à la réception de la maison communale resp. téléchargés sur le site internet du FNS sur www.fns.lu (dernier délai: 30.09.2020)

1) Coordonnées du demandeur

Nom:

Prénom:

Rue et numéro:

L- Village:

Matricule:

N° de tél.:

2) Coordonnées bancaires du demandeur

Banque:

Titulaire(s) du compte:

Code IBAN (Numéro de compte): LU

3) Pièces à joindre obligatoirement

Certificat d'obtention d'une allocation de vie chère 2020 par le Fonds National de Solidarité !

Le présent formulaire est à renvoyer **jusqu'au 28.2.2021** à:

**Administration communale de Steinfort
B.P. 42 - L-8401 STEINFORT**

N'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au n° de tél.: 39 93 13-1 ou par mail à info@steinfort.lu

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Lieu & date:

Signature du demandeur:

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « demande en obtention d'une subvention de vie chère ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Steinfort et pour le cas d'un virement la banque qui traite le virement (nom, prénom, adresse, numéro de votre compte). Elles sont enregistrées dans notre système informatique ainsi que dans le programme de comptabilité communale. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et le cas échéant, pendant une durée minimale de deux ans et maximale de trois ans à compter de la date d'entrée de votre demande ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder. Les données comptables sont conservées pendant 10 ans à partir de l'exécution d'un éventuel virement bancaire.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère

personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: info@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre « demande en obtention d'une subvention de vie chère ».